

siégeons ici parfois vers la fin d'une session ou juste avant le congé de Noël ou de Pâques et que nous devons adopter les crédits, nous nous surprenons à dire «Le crédit n° 5 est-il adopté—adopté; le crédit n° 10 est-il adopté—adopté; le crédit n° 15 est-il adopté—adopté,» et lorsque nos regards se dirigent vers la tribune et que nous y voyons des gens qui sont peut-être venus de très loin pour savoir ce que fait le Parlement, ne nous demandons-nous pas ce qu'ils peuvent penser de nous et pourquoi nous n'avons pas conçu une meilleure façon de nous acquitter de nos travaux? Nous sommes les seuls parmi les Parlements du Commonwealth qui nous accrochons à ces coutumes antiques et c'est pourquoi, monsieur l'Orateur, le comité de la procédure tient à les changer.

Or, j'aimerais parler un instant de la manière dont nous utilisons notre temps et du temps que nous consacrons aux bills. A maintes reprises au cours de discussions à la Chambre et parmi nous, et une fois au comité de la procédure, on a souligné qu'en moyenne nous ne consacrons pas trop de temps aux bills et que, si la programmation des travaux de la Chambre était simplement laissée au bon plaisir des députés, nous élaborerions quelque programme logique permettant une affectation suffisante de temps à l'étude des bills. Laissez-moi, monsieur l'Orateur, vous donner une idée de la façon dont la Chambre s'est comportée pour l'étude des bills lorsqu'aucun horaire n'avait été prévu. En examinant le nombre des bills du gouvernement qui ont été étudiés durant la deuxième session de la vingt-septième législature, il ressort que nous avons consacré quatre jours à la Société de développement du Cap-Breton, trois jours au bill de la main-d'œuvre et de l'immigration et cinq jours au bill n° C-151 du National-Canadien. Nous avons affecté trois jours au bill d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, sept jours à la consommation et aux corporations...

**L'hon. M. Basford:** Bravo.

**M. Deachman:** ...et neuf jours à l'étude du bill n° C-163 sur la radiodiffusion. Je vois que le ministre de la Consommation et des Corporations applaudit les sept jours que nous avons consacrés à son ministère. J'aimerais lui signaler que, si nous n'arrivons pas à arranger et à planifier nos travaux, nous ne pourrions peut-être pas étudier et adopter les projets de loi présentés à la Chambre par les ministres à l'avenir.

Entre le 22 janvier et Pâques, nous avons consacré huit jours à l'étude des modifications au Code criminel, trois jours à la loi sur les juges, six jours au projet de loi sur le divorce, cinq jours à la loi de l'impôt sur le revenu, douze jours en tout à l'étude du bill

n° C-163 sur la radiodiffusion, trois jours sur le projet de loi concernant les brevets, et trois jours sur la loi de l'impôt sur le revenu pour terminer l'étude du budget. Voilà, monsieur l'Orateur, la façon dont nous avons employé le temps consacré à l'étude des projets de loi. Lorsqu'on considère les travaux de la Chambre, il est clair que nous ne pouvons pas continuer ainsi. Comment pouvons-nous, en l'espace de 365 jours, employer notre temps de façon utile en cette enceinte si tel est notre programme?

Monsieur l'Orateur, durant la dernière session, le comité de la procédure s'est rendu en Angleterre pour s'y entretenir avec les fonctionnaires et les députés de Westminster au sujet de l'emploi de leur temps; à son retour, il a rédigé son quatrième rapport—où il s'extasiait sur la conduite des affaires à la Chambre des communes de la Grande-Bretagne. Et nul n'était plus élogieux dans ce sens que le député de Peace River (M. Baldwin), qui dirige le parti de nos vis-à-vis dans la discussion de la présente mesure. Permettez-moi de vous dire, monsieur l'Orateur, ce qu'ils ont dit sur la façon d'étudier une mesure législative, à la lumière de leur expérience en Grande-Bretagne:

...le cabinet a le droit de présenter chaque année un programme législatif convenant à une session d'une durée normale, sachant que la Chambre des communes décidera avec célérité d'adopter ou non chacune des mesures proposées. Un débat acharné suivi d'une décision est considéré comme raisonnable et avantageux par les députés des deux côtés de la Chambre.

Monsieur l'Orateur, j'espère que nos vis-à-vis se rendront compte de ce que les députés du Parlement de Grande-Bretagne ont déjà compris: la programmation des travaux de la Chambre des communes vise à rendre cette dernière plus efficace, non seulement du point de vue du gouvernement en soi, mais de celui de chacun des députés de l'arrière-ban. Le comité a soumis un rapport à la Chambre. Des vis-à-vis ont aidé à le rédiger et l'ont approuvé.

● (5.20 p.m.)

En même temps, il est reconnu qu'on devrait donner à l'opposition suffisamment de temps, au cours de chaque session, pour proposer que soient débattues et que soient sanctionnées ses propres motions de fond.

Nous avons entendu maintes fois deux observations à Westminster. La première était la suivante: «Nous avons décidé qu'il n'y a que 365 jours dans l'année». La seconde était celle-ci: «Nous avons décidé que dans un débat il arrive un moment où il faut en finir».

Puis, le comité disait dans son rapport:

Nous en sommes arrivés à la conclusion que, à Westminster, l'opposition acceptée de bon gré un intense débat et une décision rapide sur les bills du gouvernement en partie parce que cette façon de procéder met de l'ordre dans les travaux journaliers et hebdomadaires de la Chambre et permet